

Division de l'accompagnement social et médical

Rectorat de l'académie de Créteil Division de l'accompagnement social et médical Services des affaires médicales DASEM 1 Bureau G818

Affaire suivie par : Annabelle DANOUMBE

Tél: 01 57 02 63 91

Mél: ce.dasem1@ac-creteil.fr

Annexe 2

Circulaire n° 2023-099 du 23 novembre 2023

Fiche de procédure pour les démarches en ligne sur COLIBRIS suite à un accident de travail

- 1- Se rendre sur le portail COLIBRIS de l'académie de Créteil par le biais du lien suivant : https://portail.colibris.education.gouv.fr/
- 2- Se connecter en choisissant l'académie de Créteil comme guichet d'authentification et renseigner l'identifiant et mot de passe de la messagerie académique.

Pour toute difficulté d'accès aux formulaires liée à vos identifiants, vous pouvez :

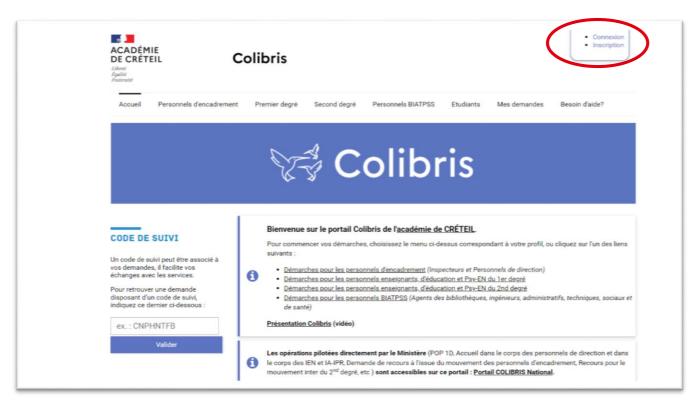
- Joindre le dispositif d'assistance : 01 30 83 43 00
- Utiliser les outils suivants : Récupérer son identifiant académique (https://adn.ac-creteil.fr/outils/messagerie-academique/18-connaitre-son-identifiant-academique) / Modifier ou réinitialiser son mot de passe de messagerie (https://adn.ac-creteil.fr/outils/messagerie-academique/17-reinitialiser-son-mot-de-passe-de-messagerie)

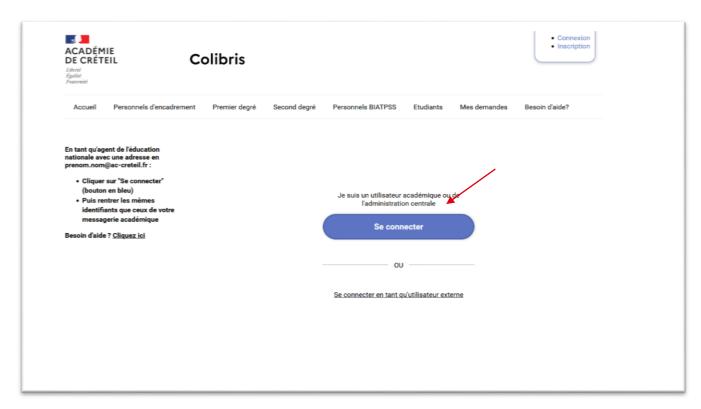
Si vous n'avez pas encore d'identifiant académique (pas d'adresse mail en prenom.nom@ac-creteil.fr), et afin de réaliser votre démarche, merci de remplir les renseignements demandés dans le formulaire suivant : https://demarches-creteil.colibris.education.gouv.fr/demande-d-acces-temporaire/



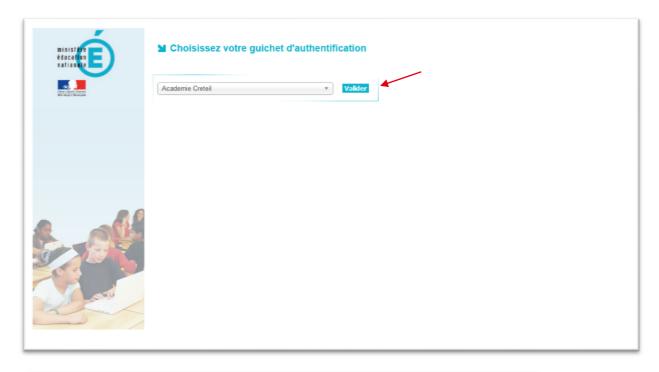
Liberté Égalité Fraternité







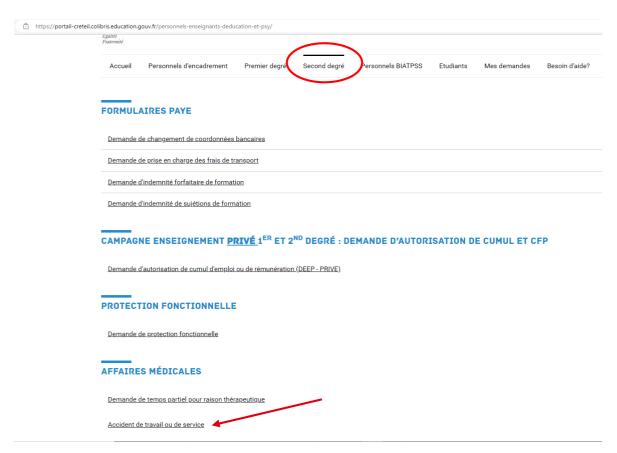






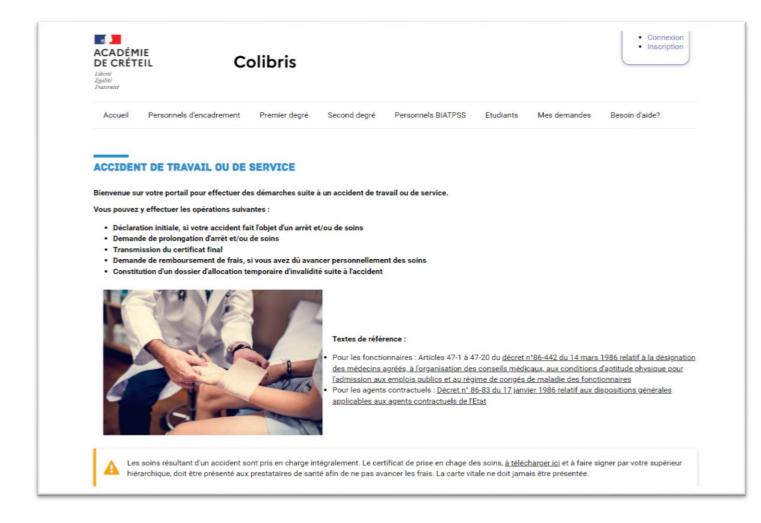


3- Choisir la rubrique correspond à son statut par exemple « Second degré » pour un enseignant du second degré puis rechercher la section « Affaires médicales » dans la page active.



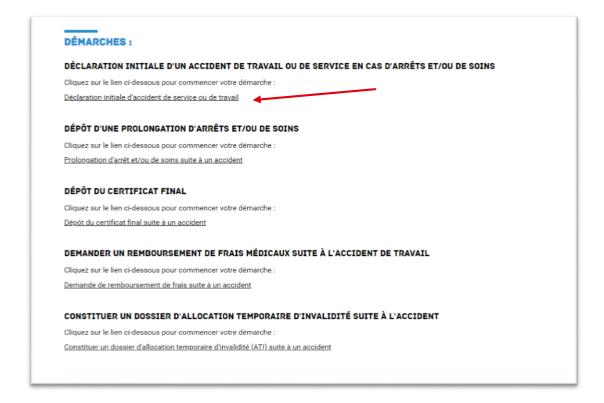
4- Cliquer sur « Accident de travail ou de service » pour accéder à la page d'accueil des démarches relatives à un accident de travail.





5- Choisissez la démarche correspondante par exemple « déclaration initiale d'un accident de travail ou de service en cas d'arrêts et/ou de soins ».





6- Lire l'ensemble des informations relatives à la démarche en cliquant sur les cases puis cliquer sur suivant pour compléter le formulaire en ligne.

